

Direction des Finances DFIN
Service cantonal des contributions
Rue Joseph-Piller 13
1701 Fribourg

Fribourg, le 29 décembre 2016

Position sur l'avant-projet de loi sur la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg a pris connaissance avec un très grand intérêt de l'avant-projet de loi sur la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

La RIE III a été initialisée par le contexte politique européen dans le cadre des accords de libre-échange ainsi que par le projet BEPS de l'OCDE. Le Conseil fédéral s'est engagé à ce que la Suisse abandonne les statuts fiscaux cantonaux ainsi que les règles applicables aux sociétés principales et aux succursales financières dans le cadre de la RIE III. Cette réforme est donc incontournable. Notre parti s'engagera pour que cette loi indispensable au renforcement de notre économie, au développement des places de travail, à haute valeur ajoutée en priorité, soit acceptée par le peuple.

Il appartient aux cantons de légiférer en la matière dans le cadre donné par la loi fédérale et nous félicitons le Conseil d'Etat d'avoir pris les devants en posant une stratégie et en annonçant publiquement un taux effectif à 13.72% par avance. Nous le remercions en outre d'avoir organisé des séances d'informations pour les communes et fait des calculs d'impact, même si ces derniers devront être précisés régulièrement. De plus, il salue les négociations avec les acteurs économiques au sujet des mesures d'accompagnement assurant un partenariat social durable entre l'Etat, les entreprises et les employés.

Nous constatons les conséquences principales suivantes:

- **Impact sur les entreprises** - Si les entreprises sans statut spécial verront leur situation fiscale s'améliorer, il est à constater que plus des deux tiers de nos entreprises sont aux bénéfices d'un statut spécial. Une mise en œuvre sans mesures compensatoires nuirait gravement à leur situation financière. Les entreprises concernées pourraient alors quitter le

canton avec des effets indésirables sur les emplois et les activités commerciales collatérales qu'elles génèrent.

- **Impact sur les actionnaires et les entrepreneurs** - La mise en œuvre de la RIE III peut avoir des conséquences néfastes sur les actionnaires et les entrepreneurs si les allègements de l'imposition des dividendes sont modifiés de manière trop importante. Il faut veiller à rester raisonnable pour permettre aux entrepreneurs un réinvestissement des moyens dégagés par leurs entreprises dans de nouveaux projets, voire de nouvelles affaires.
- **Impact sur les finances de l'Etat** - Les incidences nettes de la RIE III sur les finances de l'Etat durant les 10 prochaines années sont estimées à 36.5 MCHF comme suit:
 - Variation de l'impôt sur le bénéfice -29.6 MCHF
 - Coûts des mesures sur l'imposition du capital -11.8 MCHF
 - Imposition partielle des dividendes +6.6 MCHF
 - Patent-Box et super-réduction R&D -11.0 MCHF
 - Abattement 20% pour risque -6.5 MCHF
 - Adaptation de la péréquation des ressources -8.3 MCHF
 - Mesures compensatoires fédérales +24.1 MCHFCet impact est calculé sur la base de chiffres connus à ce jour et doit être interprété avec beaucoup de prudence. Il convient de se référer aux expériences vécues depuis 2001 (entrée en vigueur de la nouvelle loi) et les modifications qui ont suivi et qui ont permis de faire passer le taux d'imposition cantonal des personnes morales de 13,2 % à 8.5 %, soit une diminution de plus d'un tiers. Or durant cette période, le rendement des impôts sur le bénéfice des personnes morales est passé de CHF 30 millions environ à CHF 146 millions au budget 2017.
- **Impact sur les finances des communes et les paroisses** - Les communes et les paroisses supporteront la mise en œuvre de la RIE III de manière forte et n'auront pour la plupart pas de moyens de conserver leur niveau de prestations sans augmenter leur taux d'impôt. L'Etat prévoit d'allouer 30% des mesures compensatoires fédérales aux communes afin de faire correspondre l'effort au coefficient de recettes fiscales. Compte tenu de la constatation ci-dessus, cet impact à long terme devrait également se corriger par l'augmentation de la masse fiscale.

Le parti démocrate chrétien suit dans l'ensemble la stratégie du Conseil d'Etat et soutient les propositions suivantes:

- l'abrogation des statuts spéciaux et baisse du taux d'impôt sur le bénéfice à 13.72%, sur le capital à 0.04%;
- l'imposition différenciée du capital (en excluant les prêts à des sociétés du groupe) et son taux réduit de 0.004% (un dixième du taux ordinaire);
- le traitement des réserves latentes tel que proposé;
- la promotion de l'innovation grâce aux allègements dus à la Patent-Box (90% des bénéficiaires éligibles) et à la super-réduction R&D (déduction à hauteur de 150%) tels que proposés;
- la réduction de l'allègement des dividendes en passant de 50% à 60%, soit le minimum exigé par le parlement afin de garder les dirigeants sur le territoire cantonal;
- les mesures d'accompagnement concernant la formation professionnelle et l'accueil extrafamilial sans inclure les collectivités publiques, supportant elles-mêmes de plein fouet l'impact de la réforme. Cependant, cette distinction ne doit pas être valable pour les entreprises dont l'Etat détient des participations, celles-ci ayant déjà une certaine autonomie (p.ex. ECAB, OCN, etc.).

Cependant, il recommande les éléments suivants quant à la modification de la législation et à l'ordonnance:

- L'adaptation de la péréquation financière tenant compte des mesures prises dans le cadre de la RIE III par l'introduction de deux facteurs zêta a un effet très négatif pour le canton de Fribourg. Faute de meilleure solution, cette modification est cependant incontournable. Il sera donc très important que le Conseil d'Etat surveille de près, au moyen de calculs réguliers fournis par l'administration fédérale, l'évolution de la péréquation inter-cantonale et en tienne compte lors de son analyse de risques dans les plans financiers futurs.
- Les mesures de compensations "allocations familiales" et "formation professionnelle" font supporter une charge financière importante aux entreprises et aux entrepreneurs. Un soutien supplémentaire du canton à ce titre serait bienvenu. Vu que l'impact de la RIE III est calculée sur la base des recettes fiscales 2013 et que celles-ci évolueront au fil des ans, le PDC propose que le calcul ne se fasse pas de manière fixe, mais soit réglé dans l'ordonnance et soit adapté régulièrement proportionnellement à la l'évolution des recettes fiscales attendues.
- Le PDC s'interroge sur le plafond à 20% des mesures de promotion de l'innovation et demande au Conseil d'Etat d'analyser l'impact de ce taux sur la compétitivité de notre canton sur la scène nationale.
- Le PDC se fait du souci pour les communes. Celles-ci supporteront la mise en œuvre de la RIE III de plein fouet. Alors que la plupart des communes et paroisses sont dans des situations très tendues, la mise en œuvre de la RIE III ne doit pas impliquer une baisse de prestations de ces institutions. C'est pourquoi, l'Etat doit prévoir des mesures annuelles de manière à compenser les pertes engendrées et permettre un temps d'adaptation de 10 ans, soit deux périodes législatives. En conséquence, le PDC demande l'attribution de 50% des subventions de la Confédération aux communes et paroisses, voire la création d'un Fonds de compensation sur 10 ans alimenté par une part de la fortune de l'Etat et destiné aux communes et paroisses. Nous notons par ailleurs que la situation des paroisses sera très préoccupante et qu'elles doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la loi comme dans l'ordonnance.

En outre, nous demandons les mesures administratives suivantes:

- la poursuite de manière régulière de l'information aux communes, aux paroisses et aux entreprises;
- des calculs transparents quant aux mesures compensatoires en faveur des communes et à la péréquation financière afin que les communes puissent gérer au mieux la transition.

Nous vous remercions pour votre travail et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Laurent Dietrich
Président de la Commission Finances et Economie

Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Laurent Dietrich, Député, Président de la Commission Finances et Economie, 079 532 08 68